Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260512-2026D047-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D047

Demande de subvention pour la création d'une voie cyclable du bourg vers Le Guelliec

L'an deux mille vingt-six, le 12 avril à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation 07/05/2026
Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Maryannick PENN, Jérémy LAINÉ, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON, Stéphane GRASSIN, Fleur GUERIN, Patrick JAOUEN, Isabelle CHAILLOU, Maxime LESTRUHAUT, Géraldine MERRET, Alain TIRILLY, Sylvie RICOU
Absents/Excusés : Sébastien BOUGET
Secrétaire de séance : Mari Anna BOURGES-ALLAIRE
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 14 Votants : 14 Procurations : 0

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

La commune de Guimaëc souhaite créer une voie cyclable entre le Bourg et Le Guelliec. Ce projet a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en décembre 2024 (délibération n°2024D062). Des ajustement du plan de financement prévisionnel sont nécessaires en raison de la mobilisation possible d'une nouvelle subvention au titre du fonds vert.

Dépenses (en € HT)	Recettes (en € HT)	%
Travaux : 90 000€	Etat (DSIL/DETR) : 10 000€	10,5 %
Études : 5 000€ HT	Fonds Vert : 34 000€ 35,8%	35,8 %
	Morlaix communauté (Fond mobilité) 32 000€	33,7 %
	Commune (autofinancement) : 19 000€	20 %
TOTAL : 95 000€	**TOTAL : 95 000€**	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCEPTER : le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération.
D'AUTORISER : le maire ou son représentant à solliciter auprès de l'État la subvention relative au FONDS VERT - Développement des mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses.

Remarques : pas de remarques – approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF